

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUIN 2023

Publiée sur le site Internet de la Ville : 27 juin 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 30

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donnés pouvoir : 11

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
Mme Muriel ROBIC pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Françoise KIRASSIAN
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE
M. Rémi COURT pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Hervé THIBAUD
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membres absents: 2

M. Djamel BOUDEBIBAH, Monsieur Djamel BOUABDALLAH

Délibération n°20230620DEL13

FINANCES

Mise à jour des autorisations de programme

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales notre commune met en œuvre des autorisations de programme et crédits de paiement en section d'investissement.

Pour mémoire, ce dispositif constitue une dérogation au principe de l'annualité budgétaire afin de prendre en compte le caractère pluriannuel de certaines opérations d'investissement. Ainsi, dans ce dispositif, le Conseil Municipal vote :

- une autorisation de programme (AP) qui constitue le maximum des crédits que le Conseil Municipal attribue à un projet d'investissement.
Sur la base de cette autorisation, le Maire peut engager la Commune en passant les marchés et commandes nécessaires.
- des crédits de paiement (CP) qui constituent le montant maximum qui pourra être mandaté sur l'année concernée en application des engagements pris.

Les autorisations de programmes votées sont actuellement les suivantes :

INTITULE AP	TOTAL AP en €	Montant des CP en €						
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Construction de la crèche de la ZAC La Clairière	2 000 000,00	6 074,72	233 707,32	194 530,79	962 490,00	603 197,17		
Extension du groupe scolaire Jean Moulin	7 300 000,00			129 392,02	500 000,00	3 000 000,00	3 100 000,00	570 607,98
Extension du groupe scolaire Pierre Cot	2 650 000,00		95 996,15	525 218,46	700 000,00	1 000 000,00	328 785,39	
Extension de l'espace Jacques Duret	1 200 000,00		15 872,40	83 410,36	800 000,00	300 717,24		
Rénovation de la MJC – Tranche 3	2 900 000,00		24 565,51	561 626,76	1 700 000,00	613 807,73		
Construction du groupe scolaire des Genêts	11 500 000,00		13 236,57	229 688,71	1 210 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	1 047 074,72
Construction de la crèche Elise Deroche	1 650 000,00				100 000,00	1 000 000,00	550 000,00	
TOTAL	29 200 000,00	6 074,72	383 377,95	1 723 867,10	5 972 490,00	11 017 722,14	8 478 785,39	1 617 682,70

Avec le vote de la DM 1 au budget 2023, il vous est proposé :

- de créer une nouvelle autorisation de programme pour la construction du poste de police municipale
- de créer une nouvelle autorisation de programme pour le renouvellement du parc de véhicules

Le nouveau tableau des opérations de programme est donc le suivant :

INTITULE AP	TOTAL AP en €	Montant des CP en €						
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Construction de la crèche de la ZAC La Clairière	2 000 000,00	6 074,72	233 707,32	194 530,79	962 490,00	603 197,17		
Extension du groupe scolaire Jean Moulin	7 300 000,00			129 392,02	500 000,00	3 000 000,00	3 100 000,00	570 607,98
Extension du groupe scolaire Pierre Cot	2 650 000,00		95 996,15	525 218,46	700 000,00	1 000 000,00	328 785,39	
Extension de l'espace Jacques Duret	1 200 000,00		15 872,40	83 410,36	800 000,00	300 717,24		
Rénovation de la MJC – Tranche 3	2 900 000,00		24 565,51	561 626,76	1 700 000,00	613 807,73		
Construction du groupe scolaire des Genêts	11 500 000,00		13 236,57	229 688,71	1 210 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	1 047 074,72
Construction de la crèche Elise Deroche	1 650 000,00				100 000,00	1 000 000,00	550 000,00	

Construction du poste de police	3 500 000,00				300 000,00	2	Publié le 600 000,00	600 000,00	
Plan de renouvellement des véhicules	1 852 000,00				350 000,00		780 000,00	357 000,00	365 000,00
TOTAL	34 552 000,00	6 074,72	383 377,95	1 723 867,10	6 622 490,00		14 397 722,14	9 435 785,39	1 982 682,70

Ces montants prévisionnels seront revus par le Conseil Municipal en fonction de l'avancement des projets.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** de la création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour le projet de construction du poste de police municipale,
- **DECIDER** de la création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour le renouvellement du parc de véhicules,
- **FIXER** les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement (en € TTC) de ces opérations selon les tableaux présentés,
- **PRECISER** que chacune de ces autorisations de programme constituent des opérations d'équipement votées au titre de la réglementation comptable M14,
- **PRECISER** que Monsieur le Maire est autorisé à engager les dépenses relatives à ces programmes dans la limite des autorisations de programme et à mandater les crédits dans les limites des crédits de paiement votés.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD